

AIDE POUR LA REALISATION DE CHEMINS OU BOVIDUCS

Blavet terres & eaux propose d'aider les éleveurs du bassin versant à la réalisation de chemins ou boviducs.

Ceux-ci sont essentiels pour :

- le maintien voire l'augmentation des surfaces en prairie ;
- le confort de déplacement des animaux ;
- l'amélioration de l'autonomie fourragère et protéique des exploitations ;
- l'amélioration de l'outil de travail des éleveurs.

De part l'allongement du temps de pâturage et le gain de temps d'accessibilité, un chemin ou un boviduc est un outil fonctionnel rentable pour toute exploitation laitière.

QUI PEUT EN BENEFICIER ?

Les agriculteurs (-trices) dont l'exploitation se trouve sur le territoire de compétences de Blavet terres & eaux (cf. carte au verso).

À QUELLES CONDITIONS ?

Le projet de chemin doit :

- être sans alternative existante comme les chemins ruraux ;
- servir uniquement au déplacement des animaux ;
- contribuer au maintien et/ou à l'augmentation de la surface en herbe de l'exploitation.

POUR QUEL MONTANT ?

L'aide est portée à 60 % du coût hors taxe du projet dans la limite de 4 000 € par exploitation.



Source : Paysan Breton

AIDE POUR LA REALISATION DE CHEMINS OU BOVIDUCS



INFORMATIONS & INSCRIPTION

Blavet terres & eaux

06 95 28 10 79

agriculture@blavet.bzh